

27 OCT. > 26 NOV. 2025

Participation du public par voie électronique

INFORMEZ-VOUS
ET DONNEZ
VOTRE AVIS !

✓ LES 20 RÉPONSES COURTES POSSIBLES D'UN·E ÉCOLOGISTE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Vous pouvez utiliser une ou plusieurs réponses telle quelle, les reformuler ou en rédiger de nouvelles en vous aidant du [guide de participation PPVE](#) rédigé par l'Association LGVEA.

L'objectif est que le plus grand nombre de citoyens participe, afin de montrer l'ampleur des inquiétudes environnementales, financières et démocratiques que soulève ce projet. Date limite de réponse le mercredi 26 novembre à 23h59.

- Site de l'enquête publique :

<https://www.registre-numerique.fr/ligne-nouvelle-bordeaux-toulouse-ppve1>

Cliquez en haut à droite sur [**déposer votre contribution**](#) et remplissez les informations.

1 – Zones humides : inventaires incomplets

J'émet un avis défavorable, car les inventaires de zones humides ne sont pas suffisamment récents ni complets. Le dossier ne démontre pas que l'ensemble des milieux impactés a été identifié, ni que les études ont pris en compte la saisonnalité indispensable à leur caractérisation. Le projet risque de détruire des zones humides sans évaluation fiable.

2 – Ressources en eau : risques non maîtrisés

Je rends un avis défavorable : les sondages et forages prévus présentent un risque de pollution des nappes et des eaux superficielles. Les protocoles de prévention ne sont pas décrits de manière précise, ni les dispositifs de suivi indépendants. Le principe de protection des ressources en eau n'est pas respecté.

3 – Biodiversité : absence de garanties pour les espèces protégées

Mon avis est défavorable. Les inventaires naturalistes sont incomplets et certaines données datent de plusieurs années. Les espèces protégées comme le Vison d'Europe ou la Loutre n'ont pas fait l'objet d'analyses spécifiques suffisantes. Le projet ne peut obtenir légalement de dérogation au titre des espèces protégées.

4 – Fragmentation écologique aggravée

Je suis défavorable au projet car les effets cumulés et la fragmentation écologique n'ont pas été évalués correctement. Le territoire est déjà saturé d'infrastructures, et la LGV accentuerait la rupture des corridors écologiques essentiels à la biodiversité.

5 – Compensation écologique insuffisante

Avis défavorable : les mesures compensatoires proposées ne sont ni situées dans les mêmes bassins versants, ni garanties sur le plan hydrologique et écologique. Leur efficacité est incertaine, et la destruction des milieux naturels interviendra avant que les mesures ne soient fonctionnelles, entraînant une perte nette.

6 – Suivi environnemental flou et non opposable

Je m'oppose au projet car le suivi environnemental n'est pas défini, pas opposable, et sa durée n'est pas précisée. Sans engagements fermes, chiffrés et contrôlables, il est impossible de garantir la protection réelle des milieux après les travaux.

7 – Manques juridiques et non-respect du principe ERC

Avis défavorable. Le dossier ne démontre pas que les impacts auraient été évités ou réduits autant que possible. Le principe "éviter, réduire, compenser", exigé par le Code de l'environnement, n'est pas respecté. Les conditions légales pour autoriser les atteintes aux milieux naturels ne sont donc pas réunies.

8 – Bilan carbone incomplet et incompatible avec les objectifs climatiques

Je rends un avis défavorable. Le bilan carbone est incomplet : le dossier ne chiffre ni les émissions des chantiers ni les pertes de puits de carbone (forêts, zones humides). Le report modal annoncé ne permet pas de compenser ces émissions à court terme. Le projet n'est pas cohérent avec la Stratégie Nationale Bas Carbone.

9 – Risques sanitaires et de pollution mal évalués

Je suis défavorable au projet : les risques de pollution accidentelle, de poussière, de bruit et de dégradation de la qualité de l'air pour les riverains sont mal définis et ne font l'objet d'aucune mesure précise ni opposable. La protection des populations n'est pas garantie.

10 – Concertation insuffisante et atteinte à la participation du public

Avis défavorable. Les conditions de la PPVE ne garantissent pas une participation équitable : dossier volumineux et fragmenté, absence de version papier dans de nombreuses mairies, fracture numérique. La consultation ne respecte pas l'esprit de la Convention d'Aarhus ni les standards d'une enquête publique classique.

11 – Atteinte aux terres agricoles

Je donne un avis défavorable. Le projet entraînera une artificialisation importante de terres agricoles fertiles et irriguées. Ces pertes sont irréversibles et nuisent à la souveraineté alimentaire locale. Les impacts sur les exploitations ne sont pas suffisamment évalués, notamment pour les élevages et cultures spécialisées.

12 – Impacts cumulés avec le changement climatique

J'émets un avis défavorable car le projet ne prend pas en compte les effets du changement climatique : réduction du débit des cours d'eau, intensification des sécheresses, risques d'incendies. Construire une infrastructure lourde dans ce contexte fragilise encore davantage des milieux déjà en tension hydrique.

13 – Défrichements massifs injustifiés

Avis défavorable : plus de 1 000 hectares de forêts, haies et boisements seraient défrichés dès les travaux préparatoires. Ces destructions massives ne sont pas justifiées par un intérêt public majeur, et leur compensation est incertaine. La destruction des haies bocagères réduit le rôle de brise-vent, de refuge faunistique et de stockage carbone.

14 – Solutions alternatives non étudiées

Je suis défavorable car le dossier ne démontre pas que les alternatives moins destructrices ont été étudiées : modernisation de la ligne existante, optimisation du réseau TER, amélioration des dessertes régionales. Sans analyse comparative approfondie, l'option LGV n'est pas justifiée.

15 – Artificialisation des sols contraire aux objectifs nationaux

Mon avis est défavorable. La France s'est engagée à réduire l'artificialisation des sols (ZAN). La LGV va au contraire aggraver l'anthropisation des surfaces naturelles. Le projet est incompatible avec les politiques publiques de sobriété foncière.

16 – Faible utilité publique réelle

Je rends un avis défavorable : le projet ne répond pas à un besoin de mobilité clairement démontré. Les gains de temps sont limités au regard des impacts écologiques et financiers considérables. De nombreuses études indépendantes questionnent l'utilité réelle de la LGV sur cet axe.

17 – Impact majeur sur les paysages

Avis défavorable. Le projet transforme durablement des paysages ruraux, agricoles et forestiers remarquables. Les impacts visuels sur les vallées, les coteaux et les zones naturelles ne sont pas correctement évalués. La qualité paysagère du territoire sera irrémédiablement altérée.

18 – Insuffisance des mesures pour les risques d'inondation

Je suis défavorable. Les modifications du ruissellement et les grands remblais prévus augmenteront les risques d'inondation dans plusieurs secteurs situés en aval. Les études hydrologiques sont insuffisantes et ne prennent pas en compte les événements extrêmes plus fréquents avec le changement climatique.

19 – Charge financière injuste pour les collectivités

Mon avis est défavorable. Le financement du projet repose largement sur les collectivités locales, sans garantie de retombées économiques concrètes. Les coûts d'exploitation futurs, non pris en compte, pourraient peser durablement sur les budgets publics au détriment d'autres services essentiels.

20 – Métropolisation et absence de bénéfice pour les territoires intermédiaires

Je rends un avis défavorable : la LGV contourne et isole les territoires ruraux intermédiaires, qui ne bénéficieront ni de gains de temps ni de nouvelles dessertes. Les habitants subiront les nuisances sans profiter des avantages. Le projet accentue les inégalités territoriales.

